



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'espace Arnaud Beltrame, sous la présidence de Madame LEPETZ, 1^{ère} adjointe au maire, le maire étant empêché.

Date de la convocation : 13 décembre 2025

Etaient présents : Madame V. LEPETZ, P. DURETZ, Y. BERTAUX, D. HAYART, A. TROUILLET, S. LAMBIN, C. CABOUR, M. KARLINSKI, O. DELORY, C. LAMARQUE, B. LEROUGE, JS. THIBAUT

Absents non excusés : Madame Catherine WALTER-LEGRAND, Madame Juliette LECOEUCE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Damien HAYART à Madame Valérie LEPETZ
Madame Maryvonne VERLEY à Madame Colette LAMARQUE
Madame Isabelle DELMER à Monsieur Olivier DELORY
Monsieur Denis VERHAEVERBKE à Madame Yvonne BERTAUX
Madame Magali DUMORTIER à Monsieur Philippe DURETZ

Secrétaire de séance : Madame Séverine LAMBIN (Madame Jenny GIUBLES, auxiliaire)

Enregistrement de la séance par dictaphones, autorisation donnée pour toutes les séances de Conseil Municipal en date du 11 avril 2023, délibération n°02_11042023.

Madame Valérie LEPETZ déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Madame Valérie LEPETZ propose de nommer en tant que secrétaire de séance Madame Séverine LAMBIN titulaire et Madame Jenny GIUBLES en auxiliaire.

Vote du Conseil Municipal : 16 voix POUR et 1 ABSTENTION

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2025

Madame Valérie LEPETZ soumet au vote le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025 qui a été adressé à tous les élus.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité des membres présents physiquement au Conseil Municipal du 7 juillet 2025 (Y. BERTAUX, C. CABOUR, O. DELORY, P. DURETZ, D. HAYART, C. LAMARQUE, S. LAMBIN, V. LEPETZ, B. LEROUGE).

3. DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame LEPETZ, 1ère adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des opérations d'ordre de section à section afin de régulariser l'imputation comptable de certains biens et d'assurer le bon établissement du budget 2025.

L'opération consiste à intégrer au **compte 231 (Immobilisations en cours)** des frais d'études et des travaux initialement inscrits aux comptes 2031 et 2033. Ces montants concernent un marché de travaux en cours (Fiche inventaire : 2313BATIMENTSBOURG).

Conformément aux règles de la comptabilité publique (Instruction M14 ou M57), ces mouvements ne génèrent aucun décaissement réel mais doivent être retracés par l'émission de mandats et de titres de régularisation.

Il est proposé :

- D'approuver les mouvements comptables suivants au titre de la Décision Modificative n°02 de l'exercice 2025 :

38	626	YVES WOZNIAK AR	FRAIS MAITRISE OEUVRE NOTE 02 MARCHE ECOLE ET AMEN...	2031	17 023,20 €	17 023,20 €	30/05/2022
38	625	YVES WOZNIAK AR	FRAIS MAITRISE OEUVRE NOTE 01 MARCHE RENOVATION EC...	2031	10 213,92 €	10 213,92 €	30/05/2022
					27 237,12 €	27 237,12 €	

138	1048	ACHAT PUBLIC.CO	ACHAT UNITES PUBLICATIONS ANNEE 2023-2024	2033	828,07 €	828,07 €	05/12/2023
99	798	ACHAT PUBLIC.CO	ACHAT UNITES PUBLICATIONS 2ème APPEL OFFRES TRAVAU...	2033	0,00 €	0,00 €	25/09/2023
66	585	ACHAT PUBLIC.CO	ACHAT UNITES TRAVAUX CENTRE BOURG	2033	720,00 €	720,00 €	12/07/2023
					1 548,07 €	1 548,07 €	

Les titres seront émis au 203/041 et les mandats au 231/041 (opérations d'ordre).

- D'autoriser : Madame Valérie LEPETZ, 1ère adjointe au Maire, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à émettre les mandats et titres de régularisation correspondants.

Vote du Conseil Municipal : 16 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT)

4. DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ASSOCIATIONS

Madame Valérie LEPETZ, 1^{ère} adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal les demandes de soutien formulées par les associations de la commune pour l'organisation de leurs événements annuels.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les soutiens suivants :

- **TEAM RABBIT** : Une aide de **600 €** destinée à l'achat de fournitures pour la manifestation du 27 septembre 2025, célébrant le 15ème anniversaire du Team Rabbit Moto Illies.
- **LA ILLILOISE (Association APE)** : Une aide de **1 000 €** pour la prise en charge des dépenses préalables à l'organisation de leur course.

État des crédits budgétaires :

Le budget primitif 2025 prévoyait une enveloppe globale de **45 000 €** pour le soutien aux associations. À ce jour, **39 110 €** ont déjà été mandatés.

Après l'attribution de ces nouvelles aides (totalisant 1 600 €), le reliquat des fonds non affectés s'élèvera à **4 290 €** (soit les 5 890 € disponibles avant cette séance minorés des 1 600 € du jour).

Vote du Conseil Municipal : 17 voix POUR

5. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION, MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Madame Valérie LEPETZ, 1^{ère} adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'ordonnateur est autorisé, jusqu'au vote du budget primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédits de paiement et opérations d'ordre).

Pour l'exercice 2025, les crédits ouverts en investissement s'élevaient à **3 505 947,17 €**. La limite des 25 % permet donc d'ouvrir des crédits par anticipation afin de ne pas bloquer les projets de la commune avant avril 2026.

Il est ainsi proposé d'ouvrir les crédits nécessaires pour couvrir des dépenses certaines telles que les travaux d'école, le renouvellement de la vaisselle de cantine, ou l'achat d'équipement pour les ateliers et les festivités.

La répartition suivante est proposée :

Opérations / Chapitres	Dépenses prévisionnelles 2026
Opération 203 – Mairie	5 000,00 €
Opération 226 – Investissements non affectés	20 000,00 €
Opération 201 – Église	5 000,00 €

Opérations / Chapitres	Dépenses prévisionnelles 2026
Opération 200 – Salle Polyvalente	2 000,00 €
Opération 202 – Environnement	3 000,00 €
Opération 220 – Ateliers	1 000,00 €
Compte 231 – Travaux école (Sans Opération)	838 486,79 €
TOTAL DES CRÉDITS ANTICIPÉS	874 486,79 €

Madame Valérie LEPETZ que ces montants constituent un prévisionnel et seront réajustés lors du vote du Budget Primitif 2026.

Vote du Conseil Municipal : à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION de Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT

6. TARIFICATION SERVICE FESTIVITES, EVENEMENTIEL

Madame Valérie LEPETZ, 1^{ère} adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal la nécessité d'actualiser la grille tarifaire des prestations de bouche (boissons et alimentation) et des services proposés lors des différentes manifestations organisées par la commune (Marché nocturne, Loto, Fête de l'endive, Braderie, etc.).

Cette tarification permet de couvrir les frais engagés par la collectivité tout en proposant des tarifs adaptés aux différents publics (adultes, enfants, forfaits).

Les nouveaux tarifs sont projetés à l'écran et détaillés par Madame LEPETZ.

Madame Valérie LEPETZ précise que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 et que ces recettes seront perçues dans le cadre de la régie de recettes n°481.

Vote du Conseil Municipal : à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION de Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION 2 EMPLOIS SAISONNIERS ACTIVITE SERVICE TECHNIQUE

Madame Valérie LEPETZ, 1^{ère} adjointe, rapporte la nécessité de créer, à compter du 1^{er} avril 2026, 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrats à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2026 inclus.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine des interventions techniques.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 368 correspondant à l'échelon 3 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

Vote du Conseil Municipal : à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION de Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT

8. CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Madame Valérie LEPETZ, 1^{ère} adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal la volonté de la collectivité de valoriser les compétences d'un agent occupant actuellement un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe (Catégorie B).

Cet agent a été inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Attaché Territorial (Catégorie A) au titre de la promotion interne par le Centre de Gestion. Il est précisé que cette évolution de carrière est conforme aux Lignes Directrices de Gestion 2023-2026 de la commune.

Afin de permettre la nomination de cet agent dans son nouveau grade, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'Attaché et en supprimant ensuite, par voie de conséquence, dans un prochain Conseil Municipal, après avoir sollicité l'avis du Comité Social Territorial, le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, devenu vacant.

Madame Valérie LEPETZ précise que "Le poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe sera supprimé à la date de nomination de l'agent sur le grade d'Attaché, sous réserve de l'avis préalable du Comité Social Territorial."

Vote du Conseil Municipal : à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION de Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT

9. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DU DISPOSITIF DE MUTUALISATION DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE AVEC LA MEL

Madame Valérie LEPETZ explique que la convention, permettant à la commune de bénéficier de ce dispositif, arrive à échéance au 31 décembre 2025. Les communes ayant signé le dispositif de mutualisation de valorisation des CEE avec la MEL peuvent renouveler la convention pour 2 ans supplémentaires, soit 2026-2027.

Concernant notamment les travaux d'école, la commune d'Illies, pourra bénéficier de cette recette, lorsque les lots couverture, bardage, cloisons-isolations et chauffage-ventilation-plomberie seront terminés.

Madame LEPETZ propose donc au Conseil Municipal de renouveler cette adhésion.

Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT demande à Madame LEPETZ si cette recette est une subvention et quelques explications complémentaires.

Cette dernière donne la parole à Madame GIUBLES qui lui explique que ce n'est pas une subvention mais bien une recette émanant du principe du « pollueur-payeur » obligeant les fournisseurs d'énergie à reverser une « taxe » dans le cadre d'un financement de travaux réalisés par la commune.

Il demande si ce dispositif est payant : il lui est répondu que, non, à proprement parler, car ce dispositif rentre dans le cadre de l'adhésion au Conseil en Energie Partagé que la commune a souscrit avec la Métropole Européenne de Lille.

Vote du Conseil Municipal : à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION de Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT

10. AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Madame Valérie LEPETZ, 1^{ère} adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le syndicat mixte du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) AMBRE AVESNOIS sollicite son affiliation volontaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG 59).

La commune d'Illies est elle-même adhérente au CDG 59 et verse à ce titre une cotisation mensuelle. Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, les collectivités et établissements déjà affiliés doivent se prononcer sur toute nouvelle demande d'adhésion volontaire d'un autre établissement.

L'affiliation permet au syndicat mixte de bénéficier de l'expertise et des services mutualisés du Centre de Gestion pour la gestion de ses ressources humaines.

Madame LEPETZ propose au Conseil Municipal de soumettre au vote cette demande d'affiliation.

Vote du Conseil Municipal : à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION de Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT

Plus aucunes remarques ou questions ne sont formulées, Madame Valérie LEPETZ déclare la séance terminée à 20h42.